

# Funds

N°14 - Avril 2008 - ISSN/1951-0209 - 20 €

www.optionfinance.fr

magazine

**FOCUS CGPI**

non, la majorité (près de 8 sur 10) estime qu'à terme les structures indépendantes ne devraient pas disparaître.

Au-delà de la structuration de la profession, il reste encore du chemin à faire dans la définition même des activités du CGPI (voir interview de Patrice Pomaret p. 26). «Je suis attristé par la déclinaison de la Mif au travers du règlement de l'AMF. Elle ne corrige pas le caractère brouillon et compliqué du Cif. Le métier de CGPI n'a toujours pas été créé, pas plus que le métier de courtier en produits financiers en remplacement du démarchage, pour les CGPI. Les frontières entre Cif, apporteur d'affaires, démarcheur et



Jean-Pierre Roubat, président du Cif-CGPI et président du CGPFC.

même courtier en assurance ne sont pas créés. Mais elle même ne précise pas les limites de ce que je conseille une SCPI, etc. avec ma carte de démarcheur, un statut d'apporteur d'affaires, une carte d'agent immobilier ou de fait de Cif. Si tantôt me je suis Pierre Roubat, président de Cif-CGPI, vice-président de CGPFC. «Nous n'avons rien à nous offrir le métier de CGPI, pas celui de Cif. Préendre que nous ayons gagné en image et en légitimité est pour le moins abusif, pour citer le cas de Pierre Roubat en tant que toutes ces contraintes tuent le conseil indépendant ou tout au moins le diligents se concentrent sur une clientèle haut de gamme, avec laquelle il peut absorber les frais inhérents à l'ensemble des contraintes réglementaires qui lui sont imposées et aux risques causés par cette législation qui lui a été imposée de chancelier.

**Les frais de représentation**

Pour annoncer les frais jugement, la facturation d'honoraires en core...

«NOUS N'AVONS RIEN À NOUS OFFRIR LE MÉTIER DE CGPI, PAS CELUI DE CIF. PRÉTENDRE QUE NOUS Y AVONS GAGNÉ EN IMAGE ET EN LÉGITIMITÉ EST POUR LE MOINS ABUSIF.»